

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 09 avril 2018 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 05 mars 2018.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

3.2 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année 2017.

4- Administration générale

4.1 Demande de réservation de la salle de conseil (AGA bassin versant du Ruisseau des Aulnages).

4.2 Société canadienne du cancer – mois de la Jonquille – Proclamation.

4.3 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus.

4.4 Retrait du dossier 54065-6647-23-9249 de la procédure de vente pour taxes.

4.5 Rampe pour personnes à mobilité réduite (Salon Aline).

4.6 Assurance du 1359 rue Principale.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Adjudication soumissions pour l'acquisition d'appareils respiratoires.

5.2 Formation en désincarcération.

5.3 Achat d'équipements

5.4 Achat d'un ordinateur portable.

5.5 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour services aux sinistrés.

5.6 Embauche de monsieur Maxime Cusson pour diverses tâches.

6- Transport routier

6.1 Balayage des rues.

6.2 Mandat à la firme FBL – Reddition de comptes PAERRL.

- 6.3 Fauchage des levées de fossés.
- 6.4 Adjudication de la soumission pour l'abat-poussière.

- 7- **Hygiène du milieu**
Aucun item.

- 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**
Aucun item.

- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**
 - 9.1 Demande de participation au 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural.
 - 9.2 Mandat au directeur des travaux publics pour demander des soumissions pour le revêtement du chalet des loisirs ainsi que la pose de pavage.
 - 9.3 Nomination de madame Sandra Gallant à titre de coordonnatrice en loisirs par intérim.

- 10- **Avis de motion**
 - 10.1 Avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-144 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

- 11- **Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**
 - 11.1 Adoption du règlement 2018-143 décrétant l'ordre des points de l'ordre du jour et abrogeant le règlement # 2010-30 et tout autre règlement.

- 12- **Période de questions**

- 13- **Levée de l'assemblée**

1- **Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 89-04-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mars 2018**

Résolution 90-04-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 05 mars 2018 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 **Comptes à payer**

Résolution 91-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 36,879.51\$, les comptes payés au montant de 254,432.18\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 09 avril 2018 au montant de 53,981.48\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

3.2 Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'année 2017

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2017 sont déposés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Monsieur Luc Tétreault se retire des délibérations ayant un intérêt dans le sujet qui suit.

4.1 Demande de réservation de la salle de conseil (AGA bassin versant du Ruisseau des Aulnages)

Résolution 92-04-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de prêter la salle du conseil au comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages pour la tenue de l'assemblée générale prévue pour le 12 avril 2018 de 13H30 à 15H30.

Monsieur Luc Tétreault reprend réitère les délibérations.

4.2 Société canadienne du cancer – mois de la Jonquille – Proclamation

Considérant qu'en 2018 plus de 50,000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre les recherches afin de continuer à vaincre la maladie;

Considérant que le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat de cette maladie;

En conséquence,

Résolution 93-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de décréter le mois d'avril le *MOIS DE LA JONQUILLE* et d'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

4.3 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 22 au 28 avril 2018;

Résolution 94-04-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyée par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer la semaine du 22 au 28 avril 2018 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'importance de ce don de vie.

4.4 Retrait du dossier 54065-6647-23-9249 de la procédure de vente pour taxes

Considérant que le propriétaire du 54065-6647-23-9249 a payé ses taxes 2016 plus intérêts à la municipalité;

Résolution 95-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la MRC des Maskoutains de retirer le dit dossier ci-haut décrit de la procédure de vente pour impôts fonciers non payés. Que les frais supplémentaires occasionnés par la MRC des Maskoutains lors de cette procédure soient facturés au propriétaire.

4.5 Rampe pour personnes à mobilité réduite (Salon Aline)

Considérant qu'il est pertinent d'installer une rampe pour personnes à mobilité réduite pour une meilleur sécurité;

Résolution 96-05-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'installation d'une rampe en bois de balcon traité recouvert d'un tapis caoutchouc antidérapant et de prendre les matériaux chez Rona pour la somme de 500\$, taxes en sus. (02-190-00-522)

4.6 Assurance du 1359 rue Principale

Considérant que la municipalité a fait l'acquisition de l'immeuble sis au 1359 rue Principale;

Considérant qu'il faut assurer ce bâtiment;

Résolution 97-04-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à Chapdelaine Assurances d'assurer le bâtiment sis au 1359 rue Principale contre le feu et pour la responsabilité civile. (02-190-00-423)

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur Rémi Tétreault étant pompier se retire des délibérations.

5.1 Adjudication soumissions pour l'acquisition d'appareils respiratoires

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation pour faire l'acquisition de 10 appareils respiratoires et divers accessoires;

Considérant qu'ont soumissionné :

Aréo-Feu : 98,935.13\$, taxes incluses;
Protection Incendie CFS Itée : 113,954.48\$, taxes incluses;

Considérant l'analyse des soumissions effectuée par le directeur du service de protection contre les incendies approuvant la conformité des soumissions déposées;

Considérant que le conseil municipal suggère d'aller en crédit-bail;

Considérant l'article 936.1 du Code municipal;

Résolution 98-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de refuser les soumissions déposées et de retourner en soumissions publiques par l'entremise du service SEAO avec l'avis d'un contrat crédit-bail.

5.2 Formation en désincarcération

Considérant que le pompier Danny Turcotte ne possède pas la formation en désincarcération;

Considérant que celui-ci est disponible et souhaite suivre ladite formation;

Considérant que la Commission scolaire des Chênes offrira par l'entremise du Service aux entreprises la formation désincarcération à Acton Vale à compter du 3 avril et qu'il reste des places disponibles;

Résolution 99-04-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'autorisation pour cette formation de 32 heures ainsi que le coût s'y rapportant au montant de 1,650\$, taxes applicables. (02-220-00-454)

5.3 Achat d'équipements

Considérant que le comité de santé et sécurité a mis en place une procédure pour la décontamination des pompiers suite aux risques liés au cancer dans l'exercice de leurs fonctions;

Considérant qu'il y a lieu d'acheter un nouvel habit de combat pour monsieur Olivier Bienvenue puisque celui-ci n'est plus de grandeur adéquate;

Résolution 100-04-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'achat d'un bunker pour monsieur Olivier Bienvenue au coût d'environ 2 000 \$ plus taxes applicables selon la soumission d'Aréo-feu ainsi que l'achat d'équipements de décontamination pour un montant d'environ 1 000\$ plus taxes applicables provenant de différents fournisseurs. (02-220-00-650)

5.4 Achat d'un ordinateur portable

Considérant que l'ordinateur portable actuel du service de sécurité incendie est n'est plus fonctionnel;

Considérant que cet équipement est sollicité à chaque pratique;

Résolution 101-04-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service de sécurité incendie à procéder à l'achat d'un ordinateur portable pour la somme de 900\$, plus taxes. (02-220-00-526)

5.5 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour services aux sinistrés

Considérant l'entente intervenue avec la Croix Rouge et la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton concernant l'organisation des services aux sinistrés dans notre plan de sécurité civile municipale;

Résolution 102-04-2018

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser la contribution annuelle concernant cette entente soit la somme de 302.24\$. (02-231-00-959-02)

5.6 Embauche de monsieur Maxime Cusson pour diverses tâches

Considérant les différentes tâches à être exécutées au niveau du Service de sécurité incendie et premiers répondants (prévention-inspection-préparation pratique-entretien des camions et équipements, etc.);

Considérant que ces tâches sont nécessaires pour le bon fonctionnement du Service et doivent être effectuées par les membres du personnel;

Considérant la disponibilité des pompiers pour exécuter ces travaux;

Considérant que la municipalité a autorisé l'embauche de Maxime Cusson, à raison de 15 heures/semaine pour l'exécution desdites tâches (résolution 309-09-2017);

Considérant que ce nombre d'heures n'est pas suffisant pour permettre l'exécution des travaux nécessaires au bon fonctionnement du Service;

Considérant la disponibilité de Maxime Cusson pour faire plus d'heures par semaine;

Résolution 103-04-2018

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'augmenter le nombre d'heures/semaine pour monsieur Maxime Cusson à 21 heures pour effectuer les travaux suivants (inspection et entretien des équipements, prévention, préparation et animation des pratiques) exécutés pour le Service de sécurité incendie et le tout selon la recommandation du service de sécurité incendie. Qu'un montant de 5,000\$ provenant du poste budgétaire rémunération officier (02-220-00-141-11) soit transféré au poste rémunération prévention (02-220-00-141-06).

Monsieur Rémi Tétreault réitère les délibérations.

6- TRANSPORT ROUTIER

6.1 Balayage des rues

Considérant que la municipalité a reçu des offres de services pour effectuer le balayage des rues de Bromont Terrasse, les Entreprises Myrroy inc. et les Entreprises Jeroca inc. ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics selon les offres soumises;

Résolution 104-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de retenir les services de Bromont Terrasse pour effectuer le balayage des rues et de mandater le directeur des travaux publics à utiliser les équipements nécessaires pour effectuer les travaux. (02-320-00-516-01)

6.2 Mandat à la firme FBL – Reddition de comptes PAERRL

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 127,407\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Résolution 105-04-2017

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et de mandater la firme FBL pour effectuer cette reddition de comptes. (02-130-00-413)

6.3 Fauchage des levées de fossés

Considérant que la municipalité avait accepté l'offre de services des Entreprises Masyna pour effectuer le fauchage des levées de fossés pour les années 2017 et 2018;

Considérant que les Entreprises Masyna ont informé le 31 octobre 2017 qu'il cessait leurs activités;

Résolution 106-04-2018

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation auprès de deux soumissionnaires.

6.4 Adjudication de la soumission pour l'abat-poussière

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière liquide;

Considérant qu'ont soumissionné :

Somavrac C.C. inc. :	23,316.93\$, taxes incluses;
Multi-Routes inc. :	27,576.76\$, taxes incluses;

Résolution 107-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission la plus basse conforme à Somavrac C.C. inc. pour la somme de 23,316.93\$, taxes incluses.(02-320-00-635)

7- HYGIÈNE DU MILIEU
Aucun item.

8- URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
Aucun item.

9- LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Demande de participation au 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural

Considérant la tenue du 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra les 2-3 mai 2018 à Venise-en-Québec ;

Considérant l'intention de la coordonnatrice en loisir d'y participer ;

Considérant que les frais d'inscription sont de l'ordre de 126.47\$, taxes incluses ;

Résolution 108-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas donner suite à la demande de participation au 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural.

9.2 Mandat au directeur des travaux publics pour demander des soumissions pour le revêtement du chalet des loisirs ainsi que la pose de pavage

Résolution 109-04-2018

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur de travaux publics à demander des soumissions par voie d'invitation auprès de divers fournisseurs pour effectuer le revêtement du chalet des loisirs et pour effectuer la pose de pavage près du chalet des loisirs.

9.3 Nomination de madame Sandra Gallant à titre de coordonnatrice en loisirs par intérim

Considérant que madame Sabrina Rainville, actuelle coordonnatrice en loisirs, est en arrêt de travail pour cause de maladie pour un période indéterminée ;

Considérant les activités saisonnières qui approchent ;

Considérant qu'il faut trouver une remplaçante temporaire rapidement ;

Résolution 110-04-2018

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher madame Sandra Gallant à titre de coordonnatrice en loisirs par intérim, deux jours semaine à sa convenance et de lui accorder le salaire horaire tel que discuté.

10- AVIS DE MOTION

10.1 Madame Sophie Côté donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 2018-144 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.
Madame Sophie Côté dépose le projet de règlement # 2018-144 séance tenante.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

11- RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 Adoption du règlement 2018-143 décrétant l'ordre des points de l'ordre du jour et abrogeant le règlement # 2010-30 et tout autre règlement

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-143 décrétant l'ordre des points de l'ordre du jour et abrogeant le règlement # 2010-30 et tout autre règlement

Considérant qu'il est opportun de modifier l'ordre des points de l'ordre du jour;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné lors de la session ordinaire du 05 mars 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du 05 mars 2018, que les membres du conseil en ont pris connaissance à cette même séance soit 72 heures avant l'adoption;

Considérant que les élus renoncent à sa lecture;

Résolution 111-04-2018

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'ordonner et de décréter ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjoint prépare pour l'usage des Membres du Conseil, un projet d'ordre du jour dont l'ordre de figuration des points est établi au présent règlement et ce, pour toute séance ordinaire du Conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjoint ajoute les sous points correspondants aux points du projet de l'ordre du jour.

Sans restreindre la portée de ce qui précède, l'ordre des points de l'ordre du jour est établi comme suit :

- 1.0 *Adoption de l'ordre du jour.***
- 2.0 *Adoption du ou des procès-verbaux avec ou sans dispense de lecture.***
- 3.0 *Administration financière.***
- 4.0 *Administration générale.***
- 5.0 *Sécurité publique et Sécurité civile.***
- 6.0 *Transport routier – Voirie.***
- 7.0 *Hygiène du milieu et environnement.***
- 8.0 *Urbanisme et gestion du territoire, Comité consultatif d'urbanisme (CCU).***

9.0 *Loisir, Centre récréatif, parcs, terrain de jeux, patinoire, centre communautaire et bibliothèque.*

10.0 *Avis de motion.*

11.0 *Adoption des règlements.*

12.0 *Période de question(s)*

13.0 *Levée (ou ajournement) de la séance*

Les points de l'ordre du jour sont appelés suivant l'ordre dans lequel ils figurent.

Conformément à la Loi 122, l'ordre du jour ne peut, après son adoption, être modifié.

ARTICLE 2

ABROGATION

Le règlement # 2018-143 abroge le règlement # 2010-30 et tout autre règlement non compatible avec le présent règlement.

ARTICLE 3

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Valérien-de-Milton ce 09 avril 2018.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 05 mars 2018

Dépôt du projet de règlement : 05 mars 2018

Adoption : 09 avril 2018

Publication : 10 avril 2018

Entrée en vigueur : 10 avril 2018

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 112-04-2018

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20h25.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu du Règlement n° 2018-139.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 09 avril 2018.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipalité